

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

VISANT LES ACTIONS ET LES BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ
Accenture Digital France Holdings



Octo Technology est conseillée par Rothschild & Cie

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ OCTO TECHNOLOGY



Le présent document relatif aux autres informations de la société Octo Technology a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 décembre 2016, conformément à l'article 231-28 de son règlement général et à son instruction n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité d'Octo Technology.

Le présent document incorpore par référence le rapport financier annuel 2015 d'Octo Technology pour l'exercice social clos le 31 décembre 2015, ainsi que le rapport financier semestriel au 30 juin 2016, respectivement publiés sur le site internet d'Octo Technology le 28 avril 2016 et le 8 septembre 2016.

Le présent document et la note en réponse établie par Octo Technology sont disponibles sur le site Internet d'Octo Technology (www.octo.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Octo Technology
50, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Un communiqué sera diffusé au plus tard la veille de l'ouverture de l'Offre conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

SOMMAIRE

1.	PREAMBULE.....	3
2.	INFORMATIONS GENERALES	4
2.1	Forme juridique	4
2.2	Siège social	4
2.3	Exercice social	4
2.4	Objet social	4
2.5	Durée	5
2.6	Capital social	5
2.7	Forme des actions	5
2.8	Transmission des actions	5
2.9	Droits et obligations attachés aux actions.....	5
2.10	Répartition du capital d’Octo Technology.....	5
2.11	Situation financière au 30 juin 2016.....	6
3.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L’ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L’AMF	6
4.	EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL.....	7
4.1	Modification de l’actionnariat de la Société	7
4.2	Déclarations de franchissements de seuils.....	8
4.3	Actionnariat de la Société au 24 novembre 2016	9
4.4	Modification de la composition du Conseil de surveillance de la Société.....	10
5.	COMMUNIQUE DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE RAPPORT SEMESTRIEL.....	10
5.1	Communiqué du 15 septembre 2016	10
5.2	Communiqué du 17 octobre 2016.....	12
5.3	Communiqué du 25 novembre 2016.....	12
6.	FACTEURS DE RISQUE.....	13
7.	EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	14
8.	ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L’INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE	14

1. PREAMBULE

En application du Chapitre II du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF, Accenture Digital France Holdings, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 118, avenue de France, 75013 Paris, France, et immatriculée sous le numéro 822 532 412 au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (« **Accenture Digital** » ou l'« **Initiateur** »), elle-même filiale à 100% d'Accenture Holdings France SAS (groupe Accenture Plc), s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires d'Octo Technology, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 462.308,10 euros, dont le siège social est situé 50, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 166 096 (« **Octo Technology** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions Octo Technology au prix unitaire de 22,50 euros (coupon 2016 attaché) (le « **Prix d'Offre par Action** ») et la totalité de leurs bons de souscription d'actions Octo Technology au prix unitaire de 1,7222 euros (le « **Prix d'Offre par BSA** ») dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

Les actions et les bons de souscription d'actions de la Société sont admis aux négociations sur Alternext Paris (« **Alternext** ») respectivement sous les codes ISIN FR0004157428 (mnémonique: ALOCT) et ISIN FR0011270503 (mnémonique: OCTBS). A la date du présent document, neuf (9) bons de souscription d'actions permettent de souscrire à une action nouvelle de la Société à un prix d'exercice de sept (7) euros.

Préalablement au dépôt de l'Offre, l'Initiateur, qui ne détenait directement et indirectement aucun titre Octo Technology, a réalisé le 24 novembre 2016, les opérations suivantes:

- l'acquisition auprès de M. François Hisquin, fondateur et Président du directoire d'Octo Technology, et de membres de sa famille, de la totalité des actions de Pach Invest, société par actions simplifiée au capital de 2.760.000 euros, dont le siège social est situé 50, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France et immatriculée sous le numéro 498 599 422 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (« **Pach Invest** »), détenant elle-même 1.612.323 actions et 5 bons de souscription d'actions de la Société, représentant en cumulé 33,8% du capital social et des droits de vote de la Société et 31,6 % du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée ;
- l'acquisition auprès des autres dirigeants d'Octo Technology de 80,1% des actions d'Octoman, société par actions simplifiée au capital de 1.651.922 euros, dont le siège social est situé 50, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France et immatriculée sous le numéro 809 313 570 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (« **Octoman** »), détenant elle-même 350.000 actions Octo Technology et 1.941.376 bons de souscription d'actions susceptibles de donner accès à un maximum de 215.708 actions de la Société, représentant en cumulé 7,3% du capital social et des droits de vote de la Société et 11,1 % du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée ;
- l'acquisition d'un bloc de 238.519 actions de la Société, représentant 5,0% du capital social et des droits de vote de la Société, et 4,7 % du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée auprès de Financière Arbevel, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 12, avenue de Messine, 75008 Paris, France et immatriculée sous le numéro 414 652 666 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, agissant pour le compte des fonds d'investissement dont elle assure la gestion.

A la date du présent document, l'Initiateur détient donc directement et indirectement (i) 2.200.842 actions Octo Technology, représentant, à sa connaissance, 46,2% du capital et des droits de vote de la Société sur la base d'un nombre total de 4.766.787 actions représentant autant de droits de vote de la Société, en application de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, et (ii) 1.941.381 bons de souscription d'actions Octo Technology, représentant 64,1% des bons en circulation. Accenture Digital détient ainsi 47,4% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée.

L'Offre est présentée par Société Générale qui, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre vise la totalité des actions et des bons de souscription d'actions non détenus directement ou indirectement par l'Initiateur à la date du présent document, soit, à la connaissance de l'Initiateur, un maximum de 2.565.945 actions (sur un total de 4.766.787 actions existantes) et 1.089.332 bons de souscription d'actions (sur un total de 3.030.713 bons de souscription d'actions en circulation), étant précisé que la Société s'est engagée à ne pas apporter à l'Offre les actions auto-détenues (au nombre de 2.544 au 31 octobre 2016) et que Sycomore Asset Management s'est irrévocablement engagée à apporter à l'Offre 233.445 actions qu'elle détient dans la Société.

A l'exception des actions et des bons de souscription d'actions visés ci-dessus, il n'existe, à la connaissance de l'Initiateur, aucun droit en cours de validité, titre de capital ou instrument financier émis par Octo Technology susceptible de donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote d'Octo Technology.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

L'Offre est soumise au seuil de caducité prévu par l'article 231-9 I du règlement général de l'AMF.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1 Forme juridique

Octo Technology est une société anonyme immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 418 166 096.

2.2 Siège social

Le siège social de la Société est fixé à Paris, 50 avenue des Champs-Élysées.

2.3 Exercice social

L'exercice social, d'une durée de 12 mois, commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.4 Objet social

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La mise en œuvre de systèmes d'information par notamment, le conseil, l'ingénierie informatique et de développement, la distribution et la vente de logiciels ou de matériels informatiques ;

- A titre accessoire ou connexe, l'exploitation par tout moyen et sous toute forme, notamment la rédaction, la publication, la diffusion, d'ouvrages relatifs à l'objet social ;
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2.5 Durée

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du 23 mars 1998.

2.6 Capital social

A la date du présent document, le capital social de la Société s'élève à 462.308,10 euros divisé en 4.766.787 actions de même valeur nominale, et le nombre de droits de vote théorique s'établit à 4.766.787.

2.7 Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription au compte de leur propriétaire dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur.

2.8 Transmission des actions

Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. Les cessions ou transmissions d'actions sont réalisées à l'égard de la Société et des tiers par un virement de compte à compte dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

2.9 Droits et obligations attachés aux actions

Sauf les cas où la loi en dispose autrement, et sauf le droit de vote double décrit ci-après, chaque actionnaire a autant de droits de vote et exprime en assemblée autant de voix qu'il possède d'actions libérées des versements exigibles.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

2.10 Répartition du capital d'Octo Technology

Capital social et droits de vote d'Octo Technology				
Actionnaires	Actions	Actions en % du total	Droits de vote	Droits de vote en % du total
Pach Invest	1.612.323	33,8%	1.612.323	33,8%

Octoman	350.000	7,3%	350.000	7,3%
Accenture Digital	238.519	5,0%	238.519	5%
Sous-total Accenture Digital**	2.200.842	46,2%	2.200.842	46,2%
Sycomore Asset Management	439.348	9,2%	439.348	9,2%
Financière de l'échiquier	361.540	7,6%	361.540	7,6%
Autres fonds d'investissement	948.895	19,9%	948.895	19,9%
Salariés	288.873	6,1%	288.873	6,1%
Public (dont 2.544 actions auto-détenues privées de droits de vote)	527.289	11,1%	527.289	11,1%
Total	4.766.787	100%	4.766.787***	100%

* Source : Octo Technology au 24 novembre 2016

** Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre d'actions et de droits de vote détenus, directement et indirectement, par Accenture Digital a été calculé sur la base d'une détention de 100% d'Octoman.

*** Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

2.11 Situation financière au 30 juin 2016

Au 30 juin 2016, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 16,22 millions d'euros pour un total bilan de 29,94 millions d'euros.

La trésorerie nette s'élève quant à elle à 8,49 millions d'euros au 30 juin 2016, après versement du dividende au titre de 2015 d'un montant de près de 2 millions d'euros, exercices de BSA pour un montant total de 1,05 million et versement d'un dépôt de garantie de 0,85 million d'euros pour les futurs locaux.

3. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel de la Société mis à la disposition du public le 28 avril 2016 (le « **Rapport Annuel** »), ainsi que dans le rapport financier semestriel 2016 mis à la disposition du public le 8 septembre 2016 (le « **Rapport Semestriel** ») sous réserve de ce qui est indiqué dans le présent document.

Le présent document incorpore par référence le Rapport Annuel ainsi que le Rapport Semestriel.

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2015, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes y afférent, figurent respectivement aux pages 51 et 68 du Rapport Annuel. Le rapport de gestion du Directoire figure page 16 du Rapport Annuel. Les informations relatives à la situation comptable et financière d'Octo Technology au 30 juin 2016 se trouvent dans le Rapport Semestriel.

Ces documents sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.octo.com). Des exemplaires du présent document et de la note en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de :

Octo Technology
50, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris

Ces documents sont complétés par les informations suivantes relatives aux événements significatifs postérieurs au dépôt du Rapport Semestriel référencés ci-après dans le présent document et dans les communiqués de presse publiés et mis en ligne par Octo Technology reproduits ci-après.

4. EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT SEMESTRIEL

Depuis la date de dépôt du Rapport Semestriel, les événements significatifs intervenus ont été les suivants :

4.1 Modification de l'actionnariat de la Société

Le 14 septembre 2016, à la suite des discussions intervenues entre l'Initiateur, M. François Hisquin et les membres de sa famille, en leur qualité d'associés de Pach Invest, et l'ensemble des associés d'Octoman (société holding regroupant les membres de l'équipe de direction d'Octo Technology) (ensemble, les « **Vendeurs** »), l'Initiateur a adressé aux Vendeurs et au conseil de surveillance d'Octo Technology une lettre d'offre ferme relative à l'acquisition de la totalité des actions de Pach Invest et de 75,0% des actions d'Octoman, Pach Invest et Octoman détenant ensemble un total de 1.962.323 actions et 1.941.381 bons de souscription d'actions de la Société, représentant 41,2% du capital social et des droits de vote de la Société, et 42,7% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée (le « **Bloc Initial** »). L'acquisition du Bloc Initial se fonde sur un prix de 22,50 euros par action Octo Technology et un prix de 1,7222 euros par bon de souscription d'actions Octo Technology.

A la même date, l'Initiateur a conclu un contrat de cession d'actions avec Financière Arbevel portant sur l'acquisition de 238.519 actions de la Société, représentant au total 5,0% du capital social et des droits de vote de la Société, et 4,7% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée, au prix de 22,50 euros par action, sous condition suspensive de la réalisation de l'acquisition par l'Initiateur de la totalité des actions de Pach Invest et de 75,0% des actions d'Octoman (le « **Bloc Additionnel** », ensemble avec le Bloc Initial, le « **Bloc de Contrôle** »).

Le 14 septembre 2016, le conseil de surveillance d'Octo Technology a unanimement exprimé son soutien à l'Offre, a annoncé son intention de recommander formellement l'Offre (sous réserve de l'établissement d'un rapport sur le caractère équitable de l'Offre par l'expert indépendant), a autorisé la conclusion d'un accord de non-sollicitation entre Octo Technology et l'Initiateur et a nommé Ledouble SAS comme expert indépendant en application des dispositions de l'article 261-1, I du règlement général de l'AMF.

Le 15 septembre 2016, l'Initiateur et la Société ont publié un communiqué de presse commun afin d'annoncer le projet d'acquisition du Bloc de Contrôle par l'Initiateur ainsi que l'Offre subséquente (l'« **Opération** »).

Le 10 octobre 2016, le comité d'entreprise d'Octo Technology a émis un avis favorable avec réserves sur l'Opération.

Le 24 novembre 2016, à la suite de la réception du rapport sur les conditions financières de l'Offre établi par Ledouble SAS, le conseil de surveillance d'Octo Technology a unanimement décidé que l'Offre était conforme à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires et de ses salariés et a recommandé aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions et leurs bons de souscription d'actions à l'Offre.

A la même date, le conseil de surveillance d'Octo Technology a unanimement autorisé la conclusion par la Société d'un contrat d'offre publique avec l'Initiateur.

Le 24 novembre 2016, l'Initiateur a acquis l'intégralité du capital et des droits de vote de Pach Invest auprès de M. François Hisquin et de membres de sa famille et une participation représentant 80,1% des actions et droits de vote d'Octoman auprès de certains associés d'Octoman pour un montant total de 46.286.509 euros, soit par transparence, un prix de 22,50 euros par action Octo Technology et de 1,7222 euros par bon de souscription d'actions Octo Technology (les actions et les bons de souscription d'actions Octo Technology représentant les seuls actifs de chacune des deux sociétés). Au résultat de la réalisation des acquisitions précitées, l'Initiateur est devenu propriétaire du Bloc Initial, représentant au total 41,2% du capital social et des droits de vote de la Société, et 42,7% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée.

Concomitamment, l'Initiateur a acquis auprès de Financière Arbevel le Bloc Additionnel de 238.519 actions de la Société, représentant au total 5,0% du capital social et des droits de vote de la Société, et 4,7% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée, au prix de 22,50 euros par action, conformément au contrat de cession d'actions conclu entre les parties le 14 septembre 2016. Le règlement-livraison de cette opération interviendra le 28 novembre 2016.

En conséquence des opérations susmentionnées, l'Initiateur détient à la date du présent document, directement et indirectement, un total de 2.200.842 actions et 1.941.381 bons de souscription d'actions, représentant 46,2% du capital social et des droits de vote de la Société, et 47,4% du capital social et des droits de vote de la Société sur une base diluée.

Le 25 novembre 2016, l'Initiateur et la Société ont annoncé la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle par l'Initiateur et le dépôt futur de l'Offre par l'Initiateur.

4.2 Déclarations de franchissements de seuils

En application des dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce, les déclarations de franchissement de seuil suivantes ont été réalisées auprès de la Société à la suite de l'acquisition du Bloc de Contrôle:

- l'Initiateur a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,1/3%, 35%, 40% et 45% du capital et des droits de vote de la Société ;
- M. François Hisquin a déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20% et 25% du capital social et des droits de vote de la Société ;
- MM. François Hisquin et Thibault Hisquin, et Mmes Marie-Bénédicte Hisquin et Laure Hisquin, agissant de concert, ont déclaré avoir franchi à la baisse les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25% et 30% du capital et des droits de vote de la Société ;
- MM. Ludovic Cinquin, William Bosque, David Alia, Damien Joguet, Christian Faure, Nabil Sargeane, Olivier Roux, Benoit Lafontaine, Arnaud-François Fausse, Benjamin Hartmann, Thierry Morlaye, Eric Biernat, Eric Lenglemetz, Josehp Glorieux, Désiré Atanga, Eric Bérenguier et Sylvain Fagnent, et Mmes Dominique Buinier, Isabelle Marce et Nelly Grellier,

agissant de concert, ont déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société.

4.3 Actionnariat de la Société au 24 novembre 2016

Capital social et droits de vote d'Octo Technology après la cession du Bloc de Contrôle				
Actionnaires	Actions	Actions en % du total	Droits de vote	Droits de vote en % du total
Pach Invest	1.612.323	33,8%	1.612.323	33,8%
Octoman	350.000	7,3%	350.000	7,3%
Accenture Digital	238.519	5,0%	238.519	5%
Sous-total Accenture Digital**	2.200.842	46,2%	2.200.842	46,2%
Sycomore Asset Management	439.348	9,2%	439.348	9,2%
Financière de l'échiquier	361.540	7,6%	361.540	7,6%
Autres fonds d'investissement	948.895	19,9%	948.895	19,9%
Salariés	288.873	6,1%	288.873	6,1%
Public (dont 2.544 actions auto-détenues privées de droits de vote)	527.289	11,1%	527.289	11,1%
Total	4.766.787	100%	4.766.787***	100%

* Source : Octo Technology au 24 novembre 2016

** Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre d'actions et de droits de vote détenus, directement et indirectement, par Accenture Digital a été calculé sur la base d'une détention de 100% d'Octoman.

*** Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

Bons de souscription d'actions Octo Technology après la cession du Bloc de Contrôle		
Porteurs de bons de souscription d'actions	Bons de souscription d'actions	Bons de souscription d'actions en % du total
Pach Invest	5	0,0%
Octoman	1.941.376	64,1%
Sous-total Accenture Digital**	1.941.381	64,1%
Salariés	57.064	1,9%
Public	1.032.268	34,1%
Total	3.030.713	100%

* Source : Octo Technology au 24 novembre 2016

** Conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre d'actions, le nombre d'actions et de droits de vote détenus, directement et indirectement, par Accenture Digital a été calculé sur la base d'une détention de 100% d'Octoman.

4.4 Modification de la composition du Conseil de surveillance de la Société

Lors de réalisation de la cession du Bloc de Contrôle le 24 novembre 2016, MM. Nicolas Bonte et Jacques Lucas ont démissionné de leurs fonctions de membres du conseil de surveillance de la Société.

A la même date, MM. Christian Nibourel et Jean Pierre Bokobza ont été cooptés en qualité de membres du conseil de surveillance sur proposition d'Accenture Digital. A la suite de ces cooptations, le conseil de Surveillance a nommé M. Christian Nibourel en qualité de Président du conseil de surveillance en remplacement de M. Nicolas Bonte.

A la date du présent document, le conseil de surveillance de la Société est donc désormais composé comme suit :

- M. Christian Nibourel, Président du conseil de surveillance ;
- M. Gérard Degonse, Vice-Président du conseil de surveillance (membre indépendant) ;
- Mme Sihem Ben Mahmoud-Jouini (membre indépendant) ; et
- M. Jean Pierre Bokobza.

5. COMMUNIQUE DE PRESSE ET DONNEES FINANCIERES DIFFUSES DEPUIS LE RAPPORT SEMESTRIEL

Le calendrier de publications financières relatives à l'année 2016 est disponible sur le site Internet de la Société (www.octo.com/fr/investisseurs/agenda-financier).

5.1 Communiqué du 15 septembre 2016

Accenture annonce son intention de racheter OCTO Technology pour renforcer ses capacités digitales en France

- Le Président fondateur, les principaux dirigeants d'OCTO et Financière Arbevel envisagent de céder leur participation de 47,4 pourcent du capital d'OCTO à Accenture.

- Le Conseil de surveillance d'OCTO soutient unanimement la transaction.
- Les clients d'OCTO bénéficieront de la forte expertise sectorielle et de l'envergure internationale d'Accenture Digital, dont les activités seront renforcées par l'acquisition.
- Accenture soumettra une offre publique d'achat volontaire en numéraire pour l'acquisition du solde du capital d'OCTO.

PARIS, FRANCE; 15 septembre, 2016 – Accenture (NYSE : ACN) s'est engagé à acquérir une participation de 47,4 pourcent du capital d'OCTO Technology (code ISIN : FR0004157428), un cabinet de conseil spécialisé dans la transformation digitale et le développement de logiciel, avec l'intention d'acquérir le solde du capital.

Selon les termes de l'accord, Accenture fera l'acquisition de la participation dans OCTO auprès de François Hisquin, fondateur et Président d'OCTO, d'autres dirigeants d'OCTO et de Financière Arbevel au prix de 22,50 euros par action et de 1,7222 euros par bon de souscription d'actions. Après la réalisation de cette acquisition, Accenture lancera une offre publique d'achat volontaire afin d'acquérir aux mêmes prix le solde du capital.

Le prix de 22,50 euros par action représente une prime de 43,8 pourcent par rapport au cours de clôture de l'action OCTO le 14 septembre 2016, et de 76,2 pourcent par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 12 derniers mois. L'offre valorise l'intégralité du capital d'OCTO (sur une base diluée) à environ 115 millions d'euros.

Le Conseil de surveillance d'OCTO a unanimement exprimé son soutien à cette transaction et a missionné Ledouble SAS en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur le caractère équitable de l'offre. En accord avec la réglementation applicable, le Conseil de surveillance d'OCTO rendra un avis motivé sur l'offre publique d'achat après examen du rapport de l'expert indépendant et consultation des instances représentatives du personnel. La réalisation de l'opération est soumise aux conditions usuelles et devrait intervenir au début du premier trimestre 2017.

En cas de succès de l'offre publique d'achat, OCTO rejoindra Accenture Digital dont elle renforcera les capacités et activités en France. Les clients d'OCTO bénéficieront de la forte expertise sectorielle, de l'étendue des compétences et de l'envergure internationale d'Accenture.

« OCTO a su constituer des équipes extrêmement talentueuses et enthousiastes qui viendront enrichir de façon significative les capacités existantes d'Accenture Digital en France, » explique Pascal Delorme, directeur d'Accenture Digital pour la France et le Benelux. « Fort de sa culture entrepreneuriale, OCTO saura dynamiser les activités d'Accenture sur ce marché. Les dirigeants d'OCTO ont témoigné de leur soutien à cette acquisition. Ensemble, nous pourrions accompagner nos clients dans leur transformation numérique en nous appuyant sur notre pragmatisme, notre agilité et une approche commune de la technologie. »

« Notre entreprise a toujours affiché des ambitions internationales, » précise François Hisquin, Président et fondateur d'OCTO. « Le fait que les principaux dirigeants d'OCTO m'accompagnent dans ce projet de cession démontre la pertinence de la transaction. Il illustre notre conviction qu'en intégrant Accenture Digital, nous allons pouvoir, ensemble, continuer à offrir à nos clients des solutions complètes et intégrées de transformation numérique. Les équipes d'OCTO sont des digital natives passionnés, et notre engagement à innover et à proposer une gamme de solutions numériques fiables se poursuivra avec Accenture Digital, dont l'envergure internationale et l'expertise sectorielle constitueront des atouts indéniables. »

« Notre proposition d'intégrer OCTO à nos activités témoigne de notre volonté de donner une nouvelle dimension à notre offre digitale en France, » explique Christian Nibourel, Président d'Accenture en France et au Benelux. « Nous avons récemment ouvert un Centre d'Innovation à Paris, qui avec cette acquisition, permettra à nos clients d'accéder aux meilleures compétences et aux technologies de transformation les plus récentes. Ensemble, nous accompagnerons nos clients dans leur transformation digitale afin d'accroître leur efficacité opérationnelle et adapter leurs modèles économiques. »

Par ailleurs, Sycomore Asset Management s'est irrévocablement engagé à apporter sa participation de 4,6 pourcent du capital d'OCTO (sur une base diluée) à l'offre qui sera déposée par Accenture.

Rothschild & Cie est la banque conseil d'OCTO et Société Générale celle d'Accenture.

5.2 Communiqué du 17 octobre 2016

Chiffre d'affaires du 3ème trimestre 2016

<i>En millions d'euros</i>	2016 (9 mois)	2015 (9 mois)	Variation
Conseil France	27,10	23,00	18 %
Conseil International	4,77	2,77	72 %
Conférence USI	1,87	1,37	36 %
Produits (Appaloosa & elCurator)	0,69	0,43	61 %
TOTAL CA	34,42	27,57	25 %

5.3 Communiqué du 25 novembre 2016

Accenture finalise l'acquisition de 47,4% du capital d'OCTO Technology

- Accenture finalise l'acquisition de 47,4% du capital d'OCTO Technology sur une base diluée (incluant l'achat de 1 941 381 BSA, soit 64,1% des BSA existants)
- Accenture déposera une offre publique d'achat volontaire auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour acquérir le solde du capital
- Le Conseil de surveillance d'OCTO Technology a unanimement décidé de recommander l'offre publique d'achat d'Accenture
- Deux représentants d'Accenture rejoignent le Conseil de surveillance d'OCTO Technology

PARIS, FRANCE ; 25 novembre, 2016 - A la suite de l'annonce du 15 septembre 2016, Accenture (NYSE : ACN) déclare avoir finalisé l'acquisition de 47,4%, sur une base diluée, d'OCTO Technology (OCTO : ISIN FR0004157428), un cabinet de conseil spécialisé dans la transformation digitale et le développement de logiciels.

Cette acquisition fait suite à la validation des autorités réglementaires compétentes et à la consultation des instances représentatives du personnel d'OCTO.

« Avec le soutien de la direction d'OCTO, nous pourrions à l'issue de l'offre publique d'achat accompagner ensemble nos clients dans leur transformation numérique en nous appuyant sur notre vision commune de la technologie, à la fois innovante et pragmatique, » explique Pascal Delorme, directeur d'Accenture Digital pour la France et le Benelux.

Le Conseil de surveillance d'OCTO s'est réuni le 24 novembre 2016. Le rapport établi par Ledouble SAS, désigné par OCTO en qualité d'expert indépendant chargé de se prononcer sur les conditions financières, a conclu au caractère équitable de l'offre publique d'achat (l'« Offre »). Après examen de ce rapport, le Conseil de surveillance a unanimement jugé que l'Offre était dans le meilleur intérêt d'OCTO, de ses actionnaires et de ses collaborateurs, et a par conséquent décidé de recommander aux actionnaires et détenteurs de bons de souscription d'actions (BSA) d'OCTO d'apporter leurs titres à l'Offre.

« Les clients d'OCTO pourront bénéficier de l'expertise sectorielle et de l'envergure internationale d'Accenture Digital, dont les capacités et activités en France se trouveront renforcées par cette acquisition, » précise François Hisquin, Président et fondateur d'OCTO.

Suite à l'acquisition des 47,4% du capital d'OCTO, deux représentants d'Accenture ont rejoint le Conseil de surveillance d'OCTO : Christian Nibourel, Président d'Accenture en France et au Benelux, et Jean-Pierre Bokobza, directeur exécutif senior, Accenture Digital. Christian Nibourel a été élu Président du Conseil de surveillance.

L'acquisition a été réalisée par l'achat indirect de 1 962 323 actions et 1 941 381 BSA auprès du Président et fondateur et d'autres dirigeants d'OCTO, et l'achat de 238 519 actions auprès de Financière Arbevel, au prix de 22,50 euros par action et de 1,7222 euros par BSA d'OCTO, dans le cadre de transactions de gré à gré. Accenture Digital France Holdings, filiale à 100% d'Accenture, déposera l'Offre, aux mêmes conditions de prix, auprès de l'AMF dans les jours à venir. Par ailleurs, Sycomore Asset Management s'est irrévocablement engagé à apporter 233 445 actions à l'Offre, ce qui porterait la participation d'Accenture dans le capital d'OCTO à environ 52,0% (sur une base diluée).

L'Offre valorise l'intégralité du capital d'OCTO à environ 115 millions d'euros. Le prix de 22,50 euros par action représente une prime de 43,8% par rapport au cours de clôture de l'action OCTO le 14 septembre 2016 (dernier jour de cotation avant l'annonce de l'opération), et de 36,9% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 3 derniers mois précédant cette date. L'Offre sera soumise à l'approbation de l'AMF.

Accenture se réserve le droit de procéder à un retrait obligatoire des actions et BSA qui n'auront pas été apportés à l'Offre si les conditions nécessaires sont satisfaites à l'issue de l'Offre.

Rothschild & Cie est la banque conseil d'OCTO et Société Générale celle d'Accenture.

6. FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Annuel.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs. Toutefois, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la liste des facteurs de risque mentionnés dans le Rapport Annuel n'est pas exhaustive et qu'il pourrait y avoir d'autres risques, totalement ou partiellement inconnus ou dont la survenance n'était pas envisagée à la date du présent document, de nature à avoir un effet défavorable significatif sur la Société, sa situation financière et/ou ses résultats

7. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe, en date de dépôt du présent document, aucun litige, procédure d'arbitrage ou fait exceptionnel, autre que ceux mentionnés dans le présent document et le Rapport Annuel, et le dépôt de l'Offre et les opérations qui y sont liées, susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la Société.

8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L' INFORMATION RELATIVE A LA SOCIETE

"J'atteste que le présent document qui a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 14 décembre 2016, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'Autorité des marchés financiers n°2006-07, dans le cadre de l'Offre visant les actions de la société Octo Technology.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée."

Monsieur François Hisquin
Président du Directoire